Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 24 novembre 2026

Toussaint, tout savoir sur l’accès aux cimetières d’Avignon



À l’occasion des fêtes de la Toussaint, la Ville d’Avignon rappelle aux familles ainsi qu’aux personnes chargées de l’entretien des sépultures, les règles, destinées à assurer la sécurité et la salubrité des cimetières.

Autorisation de circulation dans l’enceinte des cimetières
l’entrée, en véhicules automobiles et cycles, sera autorisée en sens unique, lundi 28 octobre, et jeudi 31 octobre de 8h30 à 18h. La circulation en véhicules est exclusivement réservée aux personnes âgées ou invalides munies d’une autorisation.

Sens de circulation
Au Cimetière de Saint-Véran, Lundi 28 octobre et jeudi 31 octobre, la circulation en sens unique sera organisée, l’entrée se faisant porte centrale et la sortie Porte Nord, débouchant sur le boulevard Fernand

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 24 novembre 2026

Serres ;
Au cimetière de Montfavet, L'entrée se fera porte principale et la sortie grand portail annexe.

L'accès aux véhicules sera interdit
vendredi 1er novembre, jour de la Toussaint et le samedi 2 novembre, jour des défunts. Afin de faciliter les déplacements, des véhicules avec chauffeurs seront mis gracieusement à la disposition des usagers du 28 octobre au 3 novembre 2024.

Contacts
Cimetière Saint-Véran 04 90 80 79 95 et cimetière de Montfavet, 04 90 32 27 23.

Stationnement des véhicules au cimetière Saint-Véran
Les voitures peuvent être garées sur l'emplacement situé en bordure du mur Sud du cimetière Saint-Véran, avenue de la Folie et porte Nord, boulevard Fernand Serres

Les accès piétons
Au cours de la période de grande affluence des visiteurs, les portes annexes des cimetières de Saint-Véran et de Montfavet resteront ouvertes le week-end du samedi 26 octobre et dimanche 27 octobre ; du vendredi 1er novembre au dimanche 3 novembre de 8h30 à 18h.

Les travaux
Les travaux de nettoyage, désherbage, peinture et entretien devront être interrompus du vendredi 25 octobre au soir jusqu'au lundi 4 novembre 8h.

L'entretien
À partir du 25 octobre, les bancs et chaises en mauvais état d'entretien devant les tombeaux ainsi que les objets, vases…. laissés dans le passage, ou tout objet présentant un état de dangerosité seront enlevés par le service d'entretien des cimetières. Les passages entre les tombes devront être laissés libres, les objets détériorés et détritus seront déposés dans les corbeilles prévues à cet effet.

Rappel aux usagers
Le règlement des cimetières de la Ville d'Avignon prévoit que les numéros de concessions soient impérativement être gravés par des marbriers sur les monuments funéraires.

Concession échue
En cas d'affichette apposée sur la sépulture portant la mention «Cette concession échue sera reprise par l'administration», il est impératif de se présenter à l'accueil du cimetière Saint-Véran.
MMH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !